

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

N° 378.208

2. — SELLERIE.

Omblet pour l'attelage des bœufs.

M. GUSTAVE VRILLONNEAU résidant en France (Charente-Inférieure).

Demandé le 28 mai 1907.

Délivré le 2 août 1907. — Publié le 27 septembre 1907.

On sait que le joug qu'on assujettit à la tête des bœufs quand on les attelle ne se fixe pas directement au timon ou aiguille; il se pose simplement dessus, mais en avant et en ar-
rière de lui une couronne appelée omblet est enfilée sur l'aiguille, et pour que le mouve-
ment du joug en avant ou en arrière, quand les bœufs avancent ou reculent, soit transmis à cette aiguille, le système est disposé de la
façon suivante : En avant du joug, la face supérieure de l'aiguille porte un crochet, ap-
pelé le surgeoir, dont la boucle est dirigée vers l'avant et reçoit l'omblet antérieur; d'autre
part, en arrière du joug, la face inférieure de cette même aiguille présente un épaulement
pour servir de butée à l'omblet de derrière. L'omblet antérieur, de son côté, a en avant
de lui, sur la face inférieure de l'aiguille, une butée qui est constituée par une broche en fer,
dite tatoire, introduite verticalement dans cette dernière. Enfin, après que tout a été mis
en place, on relie le bec du crochet, ou surgeoir, à la tige horizontale de ce crochet au
moyen d'une lanière passant par-dessus le
joug, ce qui en fait un crochet fermé.

Dans ces conditions, on le comprend, lorsque les bœufs avancent, le joug fixé à leur tête porte contre l'omblet d'avant, qui à son tour pousse sur le fond du crochet supérieur ou surgeoir, lequel entraîne l'aiguille en avant, puisqu'il est fixé dessus. Quand, au contraire, les animaux reculent, le joug qu'ils portent

pousse en arrière la partie supérieure de l'omblet de derrière, dont la partie inférieure vient faire reculer l'aiguille en agissant contre l'épaule-
ment susmentionné. Ainsi, l'un ou l'autre des deux omblets transmet l'effort des bœufs à l'aiguille ou timon : celui d'avant quand les animaux avancent, celui d'arrière quand ils reculent; ils ne travaillent point ensemble.

Puisqu'ils ne se partagent pas l'effort, il est clair qu'ils doivent présenter une très grande solidité; d'autre part, ils sont soumis à des frottements considérables auxquels il faut qu'ils puissent résister longtemps: enfin, ils
doivent en même temps présenter une souplesse relative. Le genre d'omblet qui fait l'objet de l'invention est destiné à satisfaire à toutes ces conditions.

La fig. 1 en donne une vue de face; la fig. 3 en est une coupe diamétrale.

Cet omblet se compose d'une âme *a* en fer rond ou en quelque autre matière très résistante, ayant 15 millimètres environ de diamètre si elle est en fer, et courbée en forme de couronne. L'âme *a* est recouverte et grossie par du cuir employé sous forme de lanières, retailles, etc., et constituant une sorte de bourrage *b*; on pourrait aussi employer du cuir artificiel ou d'autres matières analogues. Autour de la couronne ainsi constituée, on enroule en spirale une bande de cuir ordinaire *c*, de 10 centimètres de largeur environ, passée au préalable dans un enduit pour dur-

cir la matière; de préférence, le pas de l'hélice est calculé de manière que les spires se recouvrent d'une quantité égale à la moitié de la largeur de la bande, ce qui exige pour cette
5 dernière une longueur d'environ 2^m 50.

Cette manière de constituer l'enveloppe est tout particulièrement importante pour assurer la solidité et la durabilité de l'omblet.

D'après les explications données au début
10 de cette description, on se rend compte que la partie supérieure de l'omblet est de beaucoup celle qui est le plus exposée à s'user par frottement. Afin de parer à cela, on applique sur cette partie, par-dessus le cuir enroulé en
15 hélice, une garniture, de préférence en buffle, fendue en deux endroits sur chaque bord, en e , e^1 , e^2 , e^3 , afin de former trois oreilles d , d^1 , d^2 . Les oreilles latérales d^1 , d^2 sont destinées à garantir l'omblet contre le frottement
20 du joug, et celle du milieu d a pour but de le protéger contre le frottement du surgeoir. Les deux bords de chaque oreille sont réunis par des lanières f , f^1 , f^2 de buffle, de cuir vert,

de cuir ordinaire, etc., ou par des attaches
25 métalliques ou autres convenables; ces oreilles sont en outre maintenues en g , g^1 et g^2 . Il va sans dire que la garniture supérieure de l'omblet pourrait être faite en trois pièces, au lieu de l'être en une seule pièce, si on le
30 préférerait.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste dans un omblet se composant d'une âme en fer ou autre matière très résistante, entourée d'un bourrage en cuir par exemple, lui-même recouvert d'une
35 bande de buffle ou matière analogue qu'on enroule en spirale en faisant chevaucher les spires les unes sur les autres; et enfin d'une garniture en une ou plusieurs pièces appliquée à la partie supérieure comme protection contre l'usure
40 due aux frottements.

G. VRILLONNEAU.

Par procuration :
Charles Assi.

Fig. 1

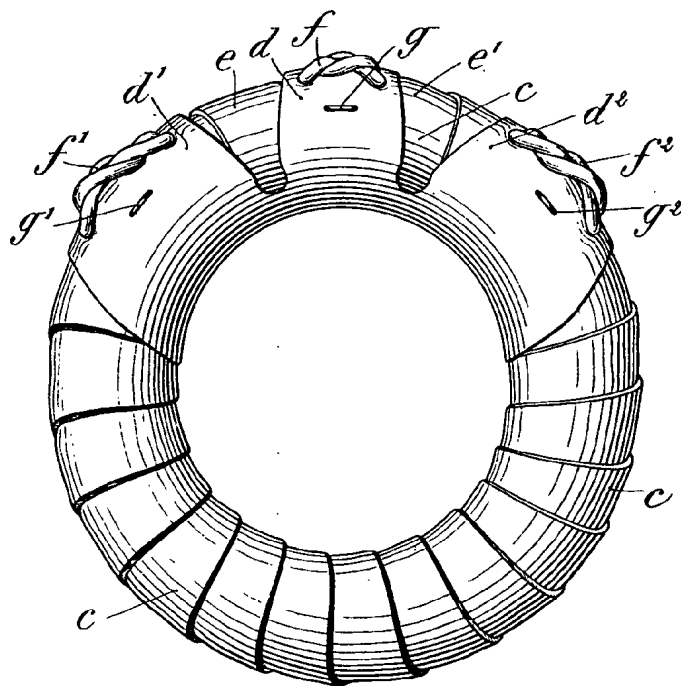


Fig. 2

